

SYNTHÈSE

Responsabilité

CIVILE :

Fonction de RÉPARATION au profit de la victime + punition + prévention (responsabilité civile extracontractuelle)

PÉNALE :

Fonction de RÉPRESSION au profit de la société + protection + sécurisation

Contractuelle :

il faut un contrat, une inexécution, un dommage, un lien de causalité

Extracontractuelle :

il faut un fait générateur (fauteur ou non), un dommage, un lien de causalité.

Personne physique :

il faut une infraction, un élément légal, un élément matériel, un élément moral.

Personne morale :

il faut une infraction, par son représentant et en son nom

Il ne faut pas de cause d'exonération

Il ne faut pas de cause d'irresponsabilité pénale

Domages et intérêts au profit de la victime

Prononcé d'une **peine** : prison, amende au profit de l'État